



L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le sept avril deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE.

Absent : Lucile TYRAN donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Soit : 21 présents et 2 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-04-13/19 Vente d'un véhicule municipal – Renault Kangoo

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que le véhicule de la marque Renault type Kangoo immatriculé 621 DFR 59 en 2008 montre des signes de fatigue et qu'il semblerait opportun de lui trouver un nouveau foyer d'accueil.

En effet, ce véhicule thermique roule au gasoil ce qui ne semble plus en cohérence avec les objectifs environnementaux et budgétaires de la commune. Il présente 74 382 kilomètres au compteur.

Monsieur le Maire propose donc de mettre en vente ce patrimoine communal, en l'état, au prix de 5 000 euros et de fixer un prix de vente plancher à 4 000 euros le cas échéant. L'estimation a été réalisée selon une moyenne de prix pour la vente de véhicule similaire sur les sites de vente en ligne.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Acter la vente de ce véhicule ;
- L'autoriser à négocier la vente selon les conditions de la présente ;
- L'autoriser à signer tout document y afférent.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente du véhicule mentionné dans la présente.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 14/04/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE